



REVUE DE PRESSE TOURISTIQUE  
DU 27 janvier 2022

Mission Communication

# SOMMAIRE

## 01 ECONOMIE..... P3

AIDES COUITS FIXES, ACTIVITE PARTIELLE, CHARGES SOCIALES : TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR CE DEBUT D'ANNEE !.....P3

## 02 TENDANCES ..... P6

QUELLES SONT LES DESTINATIONS LES PLUS VENDUES EN CE DEBUT D'ANNEE ? .....P6

DESTINATION FRANCE : QUELLES SONT LES NOUVELLES ATTENTES DES FRANÇAIS ? ...P8

OU SOUHAITENT PARTIR LES VOYAGEURS FRANÇAIS EN 2022 .....P9

## 03 TRANSPORT .....P11

DSP MARITIME, LE BRAS DE FER AVEC L'EUROPE RENTRE DANS LE DUR.....P11

°

**TOURMAG DU 27 JANVIER****AIDES COÛTS FIXES, ACTIVITE PARTIELLE, CHARGES SOCIALES : TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR CE DEBUT D'ANNEE !**

[https://www.tourmag.com/Aides-coûts-fixes-activite-partielle-charges-sociales-tout-ce-qu-il-faut-savoir-pour-ce-debut-d-annee-\\_a112111.html](https://www.tourmag.com/Aides-coûts-fixes-activite-partielle-charges-sociales-tout-ce-qu-il-faut-savoir-pour-ce-debut-d-annee-_a112111.html)

A l'occasion d'une visio-conférence organisée ce mercredi 26 janvier 2022, les Entreprises du Voyage sont revenues sur les différentes aides accordées au secteur des agences de voyages et tour-opérateurs. Voici les principaux points à retenir.

vec les dernières annonces de Jean Castex, le Premier Ministre, des décrets qui tardent à être publiés... qu'en est-il vraiment des aides accordées au secteur des agences de voyages et tour-opérateurs ?

Les interrogations sont nombreuses. Valérie Boned et Jean-Pierre Mas, respectivement secrétaire générale et Président des Entreprises du voyage, ont tenté d'éclaircir les zones d'ombre lors d'une réunion avec leurs adhérents.

Que les choses soient claires : le fonds de solidarité c'est terminé, ont rappelé les deux représentants du syndicat en préambule.

Le secteur a obtenu à la place l'aide aux coûts fixes, annoncée en octobre 2021 et qui s'applique rétroactivement sur la période de janvier à octobre 2021.

Pour en bénéficier il faut remplir 3 critères :

- perdre plus de 50% du chiffre d'affaires sur la période janvier - octobre 2021 par rapport à la même période en 2019 ;
- réaliser au moins 5% de chiffres d'affaires pour octobre ;
- avoir un Excédent Brut d'Exploitation (EBE) négatif sur les 10 premiers mois de l'année 2021.

Ce dispositif compensera 90% de la perte d'exploitation pour les entreprises de moins de 50 salariés et 70% pour les entreprises de plus de 50 salariés.

"Pour certaines entreprises, une balance mois par mois a été demandée. Nous constatons au global que très peu d'entreprises sont éligibles à cette aide, car lorsqu'on intègre le fonds de solidarité perçu ou les exonérations de charges... beaucoup d'entre vous ont un EBE positif et ne sont pas éligibles", explique Valérie Boned.

Important : les entreprises qui n'ont pas encore fait de demande de prise en charge des coûts fixes sur la période Janvier - octobre 2021 et qui pourraient être éligibles ont jusqu'au 31 janvier 2021 pour déposer un dossier.

## **Pas d'aides en novembre, et dispositifs coûts fixes sur décembre et janvier**

Pour le mois de novembre, "il n'y aura aucune aide et il n'y aura pas de retour en arrière", prévient Jean-Pierre Mas.

En revanche, compte tenu du niveau d'activité des agences, les EDV ont obtenu que l'aide aux coûts fixes soit également prolongée sur décembre 2021 et janvier 2022.

Les critères sont les mêmes que ceux cités précédemment à savoir :

- perdre plus de 50% du chiffre d'affaires sur la période ;
- réaliser au moins 5% de chiffres d'affaires ;
- avoir un Excédent Brut d'Exploitation (EBE) négatif.

Seule différence, et cela a son importance, le calcul de la perte du chiffre d'affaires doit être effectué pour chacun des mois séparément, à savoir comparer : le CA de décembre 2021 versus le CA dégagé en décembre 2019 et le CA réalisé en janvier 2022 versus le CA réalisé en janvier 2020.

"Le décret est en cours de parution concernant l'aide aux coûts fixes de décembre 2021 et janvier 2022, il devrait paraître avant le 3 février, date à laquelle l'ouverture des dossiers sera effective", annonce la Secrétaire générale des EDV.

"Surtout ne trichez pas dans le calcul de la perte du chiffre d'affaires", insiste Jean-Pierre Mas "Pour l'EBE, c'est votre expert comptable qui doit vous donner le montant suivant les règles comptables".

A noter que les travailleurs non salariés sont également éligibles au dispositif.

## **Aide au paiement des charges sociales**

Jean Castex, le Premier Ministre, a annoncé la semaine dernière une nouvelle aide complémentaire pour les agences de voyages de moins de 250 salariés. Il s'agit de l'aide au paiement des charges sociales.

Elle s'adresse aux entreprises qui perdent plus de 30% de chiffre d'affaires. Ces dernières bénéficieront d'une aide au paiement des charges sociales à hauteur de 20% de la masse salariale brute.

Celles qui perdent plus de 65% de chiffre d'affaires bénéficieront en outre de l'exonération des charges sociales patronales.

L'ensemble de ce dispositif est valable pour le mois de décembre, puis le mois de janvier.

## **Quid des PGE ?**

Le ministère de l'Economie, la Banque de France et les établissements bancaires ont signé un accord de place établissant une procédure destinée aux entreprises leur permettant de réaménager les PGE.

Ces dernières auront deux possibilités : soit décaler les premières échéances de remboursement de six mois, soit étaler sur dix ans, au lieu six ans, leur remboursement.

Les entreprises qui ont emprunté jusqu'à 50 000 euros de PGE devront faire la demande de cet aménagement via la médiation du crédit.

Les entreprises qui ont contracté un PGE de plus de 50 000 € et qui souhaiteraient bénéficier également de ces mêmes dispositions devront s'adresser à un autre guichet : il faudra qu'elles passent par le conseiller national à la sortie de crise.

Des interrogations demeurent sur l'ouverture de cet assouplissement à toutes les entreprises ou aux seules entreprises en difficultés.

Le gouvernement a également évoqué la possibilité de mobiliser les avances remboursables pour permettre de solder les PGE à un taux qui serait préférentiel.

"Les textes précis ne sont pas encore publiés et nous reviendrons vers vous lorsque nous aurons davantage d'informations", a indiqué Valérie Boned.

Enfin, autre mesure : la prise en charge intégrale des indemnités d'activité partielle pour les entreprises qui perdent plus de 65% de leur chiffre d'affaires jusqu'au 31 janvier 2021.

Les Entreprises du Voyage restent mobilisées pour les mois de février et mars.

"Nous sommes clairement identifiés comme étant un des secteurs qui subit fortement les effets de la crise sanitaire", précise Valérie Boned.

Ce qui fait dire à Jean-Pierre Mas : "je suis relativement optimiste sur le maintien des aides en février et mars. Nous sommes en période pré-électorale et cela joue aussi en notre faveur. En avril, j'espère que l'activité reprendra à un rythme normal".

## ECHO TOURISTIQUE DU 27 JANVIER

## QUELLES SONT LES DESTINATIONS LES PLUS VENDUES EN CE DEBUT D'ANNEE ?

<https://www.lechotouristique.com/article/quelles-sont-les-destinations-les-plus-vendues-en-ce-debut-dannee>

Le secteur est « très déprimé » depuis le mois de décembre selon Jean-Pierre Mas, le président des EdV, qui s'exprimait hier devant les adhérents du syndicat en visioconférence. « L'activité est en baisse dans tous les segments de notre industrie : le long-courrier, les voyages scolaires, l'événementiel... Tout le monde connaît une forte dépression qui s'est poursuivie en janvier », note Jean-Pierre Mas.

Mais les annonces du Premier ministre Jean Castex et la perspective d'un allègement des mesures sanitaires dans les semaines à venir semblent relancer la demande. « Des intentions de voyages se manifestent, pour l'instant principalement en ligne, et ne se traduisent pas systématiquement en réservations fermes, relativise le président des EdV. Et quand c'est le cas, c'est à très court terme. Mais cette activité conduit à nous laisser penser qu'on va enfin revenir à un cycle normal, qu'on va vivre avec le Covid, qu'on va voyager avec. »

Un gros retard pour les vacances de printemps

Reste à savoir dans quelles destinations. Pour les vacances de février (données arrêtées au 24 janvier 2022), la France métropolitaine demeure la destination reine, malgré un recul de 19% par rapport à la même date, en 2019. La perspective de retrouver les pistes de ski, fermées l'hiver dernier, semble séduire les Français, qui n'en oublient pas certaines destinations incontournables de la saison hivernale : Espagne, République Dominicaine, Mexique, Île Maurice.

## Top 10 destinations des vacances d'hiver 2022

Rang	Destination	Evolution vs 2019
1	France Métropolitaine	- 23 %
2	République Dominicaine	+ 26 %
3	Espagne	+ 5 %
4	Emirats Arabes Unis	+ 38 %
5	Finlande	+ 144 %
6	Mexique	- 33 %
7	Egypte	- 46 %
8	Ile Maurice	- 37 %
9	Tanzanie	+ 65 %
10	Maldives	- 9 %

Données arrêtées au 24 janvier 2022  
Séjours entre le 4 février 2022 et le 6 mars 2022, vs entre le 7 février 2020 et le 8 mars 2020

Les Emirats Arabes Unis, portés par Dubaï et son Exposition universelle, continuent de s'installer dans le paysage touristique français (+38% par rapport à 2019), tandis que la Finlande connaît une étonnante percée (+144%). A noter l'absence de destinations habituellement incontournables, comme le Maroc, la Thaïlande ou encore la Tunisie. Certaines de ces destinations maintiennent « stupidement » leurs frontières fermées, selon Jean-Pierre Mas. Ces performances sont toutefois à relativiser, au regard des volumes évoqués. « A date, nous accusons un retard de 38% par rapport à 2020. »

La dynamique est encore plus négative concernant les vacances de printemps. Le retard se situe cette fois-ci aux alentours de 53%, et seule la République Dominicaine, troisième destination la plus vendue à date pour la période, enregistre un volume de ventes supérieur à celui constaté en 2019 (+19%). La République Dominicaine qui accueillera d'ailleurs le congrès 2022 des Entreprises du Voyage, organisée du 4 au 9 mai prochain.

### Top 10 destinations des vacances de printemps 2022

Rang	Destination	Evolution vs 2019
1	Espagne	- 34 %
2	France Métropolitaine	- 14 %
3	République Dominicaine	+ 19 %
4	Grèce	- 58 %
5	Egypte	- 39 %
6	Tunisie	- 70 %
7	Mexique	- 36 %
8	Etats-Unis	- 58 %
9	Emirats Arabes Unis	- 24 %
10	Ile Maurice	- 46 %

Données arrêtées au 24 janvier 2022

Séjours entre le 8 avril 2022 et le 8 mai 2022, vs entre le 3 avril 2020 et le 3 mai 2020

## DESTINATION FRANCE : QUELLES SONT LES NOUVELLES ATTENTES DES FRANÇAIS EN VACANCES ?

<https://www.lechotouristique.com/article/destination-france-queelles-sont-les-nouvelles-attentes-des-francais-en-vacances>

Selon cette nouvelle étude\*, la déconnexion est devenue l'une des motivations principales pour les vacances des Français (63%), qui veulent découvrir le grand air, de beaux paysages (78%) et de nouveaux endroits (68%). Entre les séjours réalisés avant la crise et ceux qu'ils souhaitent réaliser à l'avenir, vont s'intensifier la recherche de confort et de bien-être (+10 points) ainsi que le retour à la nature (+4 points).

### L'idée du télétravail séduit

Les Français vont donc privilégier des hébergements confortables et privatifs au cœur d'environnements reposants, propices au ressourcement et aux retrouvailles avec leurs proches. Loin de l'agitation des destinations bondées. Dans l'idéal, et alors que les séjours en hébergement marchand des personnes interrogées durent en moyenne une semaine, le panel voudrait y séjourner 2 à 3 semaines, pour donner plus de temps au slow tourisme, à la contemplation comme au respect de la nature.

Dans la même lignée, certaines tendances déjà existantes ont vu leur progression s'accélérer en réponse directe à la crise. Ainsi, 74% des Français pourraient adopter le télétravail s'ils en avaient la possibilité. 65% des sondés préféreraient éviter de prendre l'avion pour rejoindre leur lieu de vacances, et même pouvoir réserver à la dernière minute (54%). D'autres devraient s'enraciner sur le long terme, et même s'intensifier : vivre comme un local (69%), voyager de manière plus responsable (70%) et vivre une expérience particulière (71%).

### Des attentes qui demeurent « simples et réalistes »

Ces tendances s'inscrivent donc dans une démarche de tourisme plus responsable. Plus de 4 vacanciers sur 5 interrogés prêtent « une attention particulière » à cette notion, en préservant les sites qu'ils fréquentent, en consommant des produits locaux... Néanmoins, de nombreux freins sont encore à lever pour déclencher un réel passage à l'acte : les Français souhaitent être assurés de ne pas payer plus cher (46%), être certains que ce soit bénéfique pour les territoires (45%) et ne pas perdre en confort (35%). La notion de plaisir doit aussi être davantage valorisée (40%) à l'instar de la facilité à réaliser ce type de vacances (33%).

Toutefois, ces évolutions ne changent pas les fondamentaux. Les Français aspirent à des vacances « simples et réalistes » selon les auteurs de l'étude : des vacances conviviales (56% en couple, 48% en famille et 23% entre amis), permettant avant tout le dépaysement et la déconnexion (39%), la découverte et l'enrichissement (38%). La recherche du beau temps est aussi le premier élément essentiel à la réussite de leurs vacances (38% des citations).

\*L'étude a été réalisée par Tourisme Bretagne, en partenariat avec ADN Tourisme, l'Union nationale des associations de tourisme de plein air (UNAT), dix unions régionales et 11 comités régionaux du tourisme. Elle comprend un sondage auprès



de 5 000 Français qui sont partis en vacances, courts séjours ou en week-ends ces dernières années ou qui ont l'intention de le faire prochainement.

## TOUR HEBDO DU 27 JANVIER

### OU SOUHAITENT PARTIR LES VOYAGEURS FRANÇAIS EN 2022

<https://www.tourhebdo.com/actualites/destination/ou-souhaitent-partir-les-voyageurs-francais-en-2022-687905.php>

Dubaï, La Réunion, Venise... Voici les destinations les plus recherchées par les voyageurs en 2022 sur la plateforme Kayak.fr.

Ce sont des destinations qui devraient avoir du succès cette année ! Le moteur de recherches dédié au voyage, Kayak.fr, a dévoilé il y a quelques jours les destinations qui ont enregistré en 2022 la plus forte augmentation des recherches par rapport à 2020. En tête du classement : Dubaï, destination plébiscitée par les voyageurs français depuis le début de la crise sanitaire. Mais la France est, elle aussi, bien représentée.

« Si les territoires d'Outre-mer sont privilégiés dans les recherches des Français pour 2022 avec des destinations prisées comme la Réunion ou la Polynésie française (respectivement 2e et 4e destinations les plus recherchées), la France métropolitaine suscite également un fort intérêt. **La Corse notamment, et plus précisément Ajaccio, est la 6ème destination la plus demandée pour des séjours en 2022, dans le classement des destinations internationales** tendances pour les Français », analyse Kayak.fr.

Top 5 des destinations les plus recherchées\* :

#### Top 5 des destinations les plus recherchées\* :

##### **1 - Dubaï, Emirats arabes unis**

Prix moyen en Euros pour un vol aller-retour : 914 €

##### **2 - Saint-Denis, La Réunion, France**

Prix moyen en Euros pour un vol aller-retour : 1266 €

##### **3 - Venise, Italie**

Prix moyen en Euros pour un vol aller-retour : 192 €

##### **4 - Papeete, Polynésie française**

Prix moyen en Euros pour un vol aller-retour : 2999 €

##### **5 - Istanbul, Turquie**

Prix moyen en Euros pour un vol aller-retour : 371 €

Les recherches des voyageurs solo sont quelque peu différentes. En tête de leurs requêtes sur la plateforme : New York, aux États-Unis. Viennent ensuite Dubaï, La Réunion, la Guadeloupe et Montréal, au Canada.

\*Recherches effectuées sur Kayak.fr entre le 01/01/2021 et le 31/01/2022 pour des voyages entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022. Pour l'analyse pré-pandémique, les dates de recherche ont été comparées du 01/01/2019 au 31/12/2019 pour des dates de voyage comprises entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020. Les recherches de vols sont basées sur un aller-retour en classe économique, à l'exclusion des prix exceptionnels.

CORSE MATIN DU 27 JANVIER

DSP MARITIME, LE BRAS DE FER AVEC L'EUROPE RENTRE DANS LE DUR

# DSP maritime, le bras de fer avec l'Europe rentre dans le dur

Gilles Simeoni s'apprête à dévoiler à l'Assemblée la nature des échanges tenus à Strasbourg le 18 janvier dernier. En jeu, le maintien d'une délégation de service public dont le principe ne va pas de soi pour la Commission européenne. À quelques mois d'une DSP cruciale pour l'île

Les semaines à venir seront donc décisives", c'est par ces mots que Gilles Simeoni clôt le rapport d'information relatif à la desserte maritime de la Corse qu'il soumettra ce jour aux conseillers territoriaux à l'occasion de la première session de l'année. À la clé, des enjeux de taille. La prochaine délégation de service public (DSP) qui prendra le relais à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et pour dix années, dans le cadre d'un nouveau schéma voulu par les nationalistes au pouvoir depuis 2015, sera tout sauf une formalité. Le président de l'Exécutif le sait bien qui tire la sonnette d'alarme depuis plus d'un an dans l'hémicycle de l'Assemblée de Corse, dès lors que la Commission européenne ne fait pas, quant à elle, de la notion de service public l'alpha et l'oméga de tout. Jusqu'à, suspicieuse, procéder, le 28 février 2020, à l'ouverture d'une enquête approfondie afin de déterminer si les contrats de DSP entre Marseille et les ports de Bastia, Ajaccio et l'Île-Rousse, attribués à la Corsica Linea en juin 2019, sont conformes aux règles de l'UE en matière d'aides d'État.

Quelques mois plus tard, le patron de la région revenait à la charge face aux élus.

## À la manœuvre à Strasbourg

\* La commission dit aujourd'hui douter de l'existence d'un besoin de service public, du caractère non substituable du port de Marseille avec les autres ports et de la nécessité de mettre en place une délégation de service public (DSP) que pourraient relayer utilement des obligations de service public (OSP). » Pour le

président Simeoni qui négocie en direct depuis quelques mois avec Matignon, la montre a commencé à tourner, échéance en vue au 31 décembre prochain. Depuis Paris, on confirme l'urgence. Parmi les dossiers, celui du maritime est « remonté tout en haut de la pile », confie un habitué du cénacle gouvernemental, régulièrement consulté sur le sujet.

À la clé, un cap clair montré par l'État qui n'entend pas jouer un rôle de simple caution de la Collectivité de Corse auprès de l'Europe, lui qui travaille à être partie prenante des négociations pour avancer à trois. « En d'autres termes, explique sotto voce, un autre initié, nous ne suivrons pas l'exécutif corse s'il veut faire cavalier seul, et d'ailleurs, il n'y a aucun intérêt. » Message reçu, assure la majorité territoriale qui détaille dans sa note que les négociations en cours le sont « avec l'État (via le Sgae le secrétariat général aux affaires européennes, ndr) et la commission ».

Pour autant, c'est accompagné des seules Marie-Antoinette Maupertuis et Flora Mattei, la présidente de l'office des transports de la Corse, que le président Simeoni s'est rendu à Strasbourg le 18 janvier dernier pour y rencontrer Margrethe Vestager, la commissaire à la Concurrence. Autre élément de contexte, si malgré tout la notion de DSP, envers laquelle la commission est devenue de plus en plus méfiante, devait être validée, il faudra avoir balisé la voie en amont et préparé la procédure d'appel d'offres qui se conçoit plusieurs mois avant la mise en eau de la DSP. Le tout, à l'aveugle ou presque, pour le moment. D'où l'urgence à en discuter avec l'assemblée délibérante. Ce sera via ce rapport raccroché



Tractations engagées pour la future DSP à compter de janvier 2023. Il faudra compter avec l'Europe.

PIERRE-ANTOINE FOURNIL

à quelques heures de la séance publique.

## Bannir une politique au doigt mouillé

Trois lignes d'horizon pour l'exécutif territorial à travers les échanges tous azimuts évoqués. « Soldier l'héritage du passé, obtenir la clôture de l'enquête formelle ouverte par la commission à l'encontre de la DSP 2019-2020, à la demande de la Compagnie Corsica Ferries et construire un système de desserte maritime conforme aux objectifs exposés (qualité, maîtrise, sécurité juridique, ndr) à compter de l'expiration de l'actuelle DSP », soit dans onze mois. Les travaux préparatoires à l'organisation du futur service public

maritime, qui ont commencé, se poursuivront tout au long de l'année en appliquant notamment le test développé par la jurisprudence européenne à l'occasion du contentieux SNCM, dit « test SNCM ».

Trois étapes à la clé, une consultation publique achevée depuis le 7 janvier 2022, une consultation lancée le 19 janvier pour cinq semaines, soit jusqu'au 22 février, consistant à interroger les compagnies maritimes desservant la Corse. Enfin, un rapport sur le choix du mode de gestion, prévu pour avril 2022.

Parmi les objectifs poursuivis, pilonne le rapport de l'exécutif, la CdC « attend clairement du gouvernement et de l'État qu'ils soumettent auprès de la commission

européenne les positions de la Collectivité, notamment la demande de clôture de la procédure formelle ouverte au titre de la DSP 2019-2020 » ainsi que « la nécessité de reconnaître un périmètre de service public conforme aux attentes et intérêts de la Corse et celle de modalités de desserte conformes aux votes passés et à venir de l'Assemblée ».

Si les spécificités de l'île ont été plaidées pour justifier d'un indispensable maintien du service public, l'exécutif a également proposé à la Commission européenne « d'organiser des échanges réguliers ».

En face, Margrethe Vestager a fait état de la position de principe de la commission dans ce dossier. Pour l'heure, distille au compte-

gouttes le rapport, elle a « notamment affirmé que la situation particulière de la Corse devait être prise en compte dans le cadre de sa future desserte maritime ».

Pas de quoi en faire un blanc-seing. Ni même un feu vert.

Il faudra naviguer au près dans les mois qui viennent pour éviter la désillusion engendrée par une politique au doigt mouillé. L'île aurait vraisemblablement du mal à s'en remettre. Et la majorité territoriale avec elle.

ANNE-C. CHABANON

Une compagnie territoriale d'exploitation à capitaux en partie publics (Collectivité de Corse) et une société d'investissement permettant à la collectivité publique d'acquiescer progressivement tout ou partie de l'outil naval.



# Atc.corsica

Site professionnel du tourisme Corse